



COMMUNIQUE DE PRESSE du 22 janvier 2010

Bordeaux centre : une nouvelle organisation de la collecte

En accord avec la ville de Bordeaux, la Communauté urbaine a décidé de renforcer les fréquences hebdomadaires de collecte dans le cœur de la ville centre, en développant un système organisé en 4+2 (4 passages pour le bac gris et 2 passages pour le bac vert). Expérimentée sur Saint-Pierre depuis octobre 2009, cette nouvelle organisation intéresse les quartiers situés à l'intérieur d'un périmètre délimité par les quais, le cours de la Marne, le cours d'Albret, la rue du Château d'eau, la rue du Palais Gallien, la rue Fondaudège, le cours de Verdun jusqu'au cours de la Martinique. A compter du 25 janvier :

- le bac gris réservé aux ordures ménagères sera collecté 4 fois par semaine, les lundi, mercredi, jeudi et samedi,
- le bac vert dédié aux matériaux recyclables sera collecté deux fois par semaine, chaque mardi et vendredi,
- les tournées de collecte débiteront le soir, à partir de 20 h.

Cette évolution, qui découle des contraintes d'organisation du service de collecte et du développement du tri sélectif en porte à porte dans un tissu urbain ancien, figurait en toutes lettres au contrat de co-développement signé entre la Cub et la ville de Bordeaux. Elle a été votée en décembre dernier par le Conseil de Communauté, impliquant le recrutement de 10 agents (280 000 €/ an en coût de fonctionnement) et l'acquisition de deux véhicules de collecte supplémentaires (250 000 € en investissement).

Une première réunion du comité de suivi

Le protocole d'accord validé en décembre par le Conseil de Cub, précise que cette organisation transitoire fera l'objet d'un contrôle qualitatif régulier, tout au long de l'année 2010, avec un premier bilan dans trois mois. Un comité mixte de suivi associant élus (MM. Didier Cazabonne, vice-président chargé des déchets et Maxime Moulinier côté Cub, Jean-Louis David et Patrick Papadato côté mairie de Bordeaux) et techniciens, a également été mis en place. Une première réunion de ce comité s'est tenue ce matin, qui a conduit aux décisions suivantes :

- compléter la dotation des bacs dans les quartiers du centre ville,
- concevoir et mettre en œuvre un plan de communication, intégrant un volet pédagogique, auprès des usagers,
- renforcer les actions coercitives pour lutter contre les dépôts sauvages et la présence continue de bacs sur le domaine public.

Contacts utiles :

Allo Mairie Propreté - Tél. 05 56 10 33 33 (de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 17 h 30)

Informations Cub sur la collecte et le tri sélectif au 0 800 22 21 20 (numéro gratuit)